

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.**

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4622 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BOUCHAIB HAMRITI

Date de naissance : 01-01-1952

Adresse : LOT 12, LABISSA - BOUSKOURA

Tél. : 0655852234 Total des frais engagés : 1450,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. M. QERMANE
Ophtalmologiste
Rue Deukkala, N°8 - Kasbah
Mohamed media - Tél : 023 32 20 89

Date de consultation : 23/09/2022

Nom et prénom du malade : HAMRITI BOUCHAIB Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affect. oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 04/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : BOUCHAIB H. HAKAN

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 SEP 2022	DSH 1300 CT		25000	Dr. J. ZAIM Médeciniste de la Santé Casig - Casa N° 22-25115

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur M.QERMANE



OPHTHALMOLOGISTE

Diplômé De C.E.S. D'ophtalmologie De France

Lauréat De la Faculté De Médecine De Lille

Diplômé De C.E.S. De Médecine Aéronautique

Ancien Ophthalmologiste Au Centre National

D'ophtalmologie De Salé

Ancien Ophthalmologiste Attaché Aux Hopitaux De France

ANGIOGRAPHIE LASER

Sur Rendez-vous

الدكتور قرمان مصطفى
اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بليل

حاصل على شهادة طب الطيران

طبيب سابق بالمركز الوطني لأمراض العيون
بسلا

طبيب سابق بمستشفيات فرنسا
الفحص والعلاج بأشعة الليزر

بالموعد

Mohammedia , Le

23 SEPT 2022

المحمدية في :

HATRIN Bechchou

OCT papillo molle

Dr J. ZAHVI
Ophtalmologiste
Ophthalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Peupliers Casablanca
INPE : 0977 / 0225 1186

Dr. M. QERMANE
Ophtalmologiste
Rue Doukkala N°8 - Kasbah
Mohammedia - Tel : 023 32 20 89

زنقة دكالة رقم : 7 - القصبة - المحمدية - الهاتف: 05 23 32 20 89 : الفاكس:
Rue Doukkala N°7- Kasba - Mohammedia - Tél .. : 05 23 32 20 89 - Fax : 05 23 32 20 89

E-mail : mq3@hotmail.com



Casablanca le : 29.9.22

BON DE REGLEMENT

Concernant MR HAMRITI BOUCHAIB

K 30 OCT

Date de Consultation
Médecin Traitant
Total

: 1200.00Dhs

: 29.09.2022

: Dr JAMAL ZAIM

: 1200.00dhs.

Dr. J. ZAIM
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13 Rue des Papillons - Oasis - Casablanca - 10111
Tél: 0522.25.71.71 (LG) - 0522.25.11.15 (Casa)
INPE: 091146106

Urgence 24/24



Casablanca le : 29.9.11

MR HAMRITI BOUCHAIB

➤ OCT

Dr J. ZAIM
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522.25.71.71 - Fax : 0522.25.11.15
TÉLÉ : 091140186

Urgence 24/24



Casablanca le : 29/9/2022

Compte Rendu OCT papillo-maculaire
de Mr Bouchaib Hamid du 29/9/2022

OCT maculaire

OD : qualité image à 67.

Epaisseur maculaire normale avec épaisseur centrale à 241

Bonne réflectivité et segmentation des couches internes.

OS : qualité image à 63.

Epaisseur maculaire normale avec épaisseur centrale à 263.

Bonne réflectivité des couches internes.

OCT papillaire RNFL

OD : qualité image 47. OD à 46.

Epaisseur RNFL OD à 101, 102 LG.

Excavation jette ^{Urgence 24/24} à 0,67.

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

PS de déficit RNF au niveau
de deux yeux au niveau des 4 quadrants.

